

NUTRILIM

€ COÛT

1/Formation : 350 euros/pers. 2/ Accompagnement technique : 1000 euros/entreprise



CONTACT

Véronique ARSICAUD
05 19 31 02 05
varsicaud@correze.cci.fr



OBJECTIFS

Gagner en performance



PUBLIC

Industries agroalimentaires



PRESTATIONS

Le règlement INCO instaure la mention obligatoire d'un étiquetage nutritionnel sur l'emballage des produits emballés.

Les dispositions générales du Règlement seront obligatoires à partir du 13 décembre 2014. L'étiquetage nutritionnel ne sera, quant à lui, applicable qu'à partir du 13 décembre 2016.

Ces échéances ouvrent un délai pour la mise conformité avec ce nouveau règlement. Au-delà de l'obligation c'est, pour vous, l'opportunité de travailler à l'amélioration produit qui permettra une différenciation notamment pour votre communication nutrition-santé.

La CCI de la Corrèze accompagne et optimise cette démarche avec l'action NUTRILIM, un programme alternant approches individuelles et collectives.



LES +

Des informations pratiques et opérationnelles

Accompagnement individuel en entreprise

Formation professionnelle en collectif

